

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, la proposition faite par le chef du Nouveau parti démocratique est non seulement naïve, elle est également dangereuse. Dire que le gouvernement pourrait, d'une manière ou d'une autre, imposer arbitrairement de faibles taux d'intérêt au Canada pour assurer la croissance et la prospérité, pendant qu'aux États-Unis, les taux d'intérêt seraient sensiblement plus élevés, tout cela relève de la pure imagination.

M. Broadbent: Vous y croyiez, il y a une semaine.

M. Lalonde: C'est chimérique. Le député sait pertinemment que si les taux d'intérêt étaient de 9 p. 100 au Canada et de 11 p. 100 aux États-Unis, les députés néo-démocrates seraient les premiers à transférer leurs économies aux États-Unis. Le député le sait parfaitement.

* * *

[Français]

LE REVENU NATIONAL

LA DÉCLARATION DES REVENUS PERSONNELS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, à l'invitation du ministre du Revenu national, je poserai ma question au ministre des Finances. Le ministre des Finances est conscient comme tant d'autres à la Chambre que plusieurs travailleurs à pourboires qui déclarent leurs revenus ne reçoivent pas l'équivalence de la Commission d'assurance-chômage en ce qui a trait aux prestations. Étant donné qu'en plus le gouvernement du Québec a maintenant adopté une loi pour 1984, à savoir la Loi 43 qui va obliger tous les travailleurs à pourboires à déclarer leurs revenus, le ministre des Finances serait-il en mesure d'assurer la Chambre que l'équivalence pour les prestations d'assurance-chômage sera, bien sûr, respectée en fonction des déclarations des revenus de tous les Canadiens et, évidemment, par la Loi 43 du Québec?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de discuter récemment de cette question avec le ministre des Finances du Québec, et l'honorable député sait aussi qu'il y a un nouveau ministre du Revenu à Québec qui examine cette situation, à l'heure actuelle. Il a comme moi lu les déclarations de la presse à ce sujet. Il semble qu'il y ait une révision en cours du projet mis de l'avant par le gouvernement du Québec. Je vais donc voir comment la situation évoluera. Je suis la question de très près et lorsque nous serons en mesure d'en arriver à une décision, c'est avec plaisir que j'en ferai part à l'honorable député.

L'IMPOSITION DES REVENUS DES TRAVAILLEURS À POURBOIRES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre. Étant donné que le gouvernement du Québec, devant l'Association des restaurateurs, des employés de la restauration et de l'hôtellerie, a déclaré qu'il oublierait de revenir à des études sur les revenus de l'année 1983 et des années précédentes, le ministre pourrait-il aujourd'hui dire à la Chambre s'il a l'intention de toucher à cette question, étant donné que ces travailleurs n'ont

pas de bénéfices marginaux pour ces revenus? Le gouvernement serait-il disposé à faire preuve du même esprit de conciliation que le gouvernement du Québec semble vouloir montrer envers les travailleurs à pourboires?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué dans ma réponse antérieure, cette question semble encore assez fluide à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec. Je vais voir exactement ce qui découlera des discussions qui sont en cours et, à ce moment-là, nous serons en mesure de réviser la situation à la lumière de la décision définitive qui aura été prise à Québec.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE DÉLAI POUR L'EXAMEN DES DEMANDES D'ALLOCATIONS D'INVALIDITÉ

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre sait qu'un problème très grave se pose au sein de son ministère. Le temps que les anciens combattants doivent attendre pour faire examiner leur demande d'allocations spéciales d'invalidité est excessivement long. M. Alan Bell, de Toronto, par exemple, a dû attendre sept ans avant de toucher ses prestations. Aucune décision n'a encore été prise concernant la demande d'un ancien combattant de 84 ans, de Vancouver, M. Fred Carter. Il souffre de troubles cardiaques, d'arthrite et de coxalgie. Que va faire le ministre pour remédier à cette situation ridicule?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, le député a signalé ces deux cas particuliers au comité permanent pas plus tard que cette semaine. J'ai répondu aux critiques du député sur le délai pour l'examen des demandes que nous mettons tous nos efforts à réduire. Comme les députés le savent, je ne suis pas libre de discuter de cas particuliers sur le parquet de la Chambre. Je me suis cependant engagé envers le député à étudier ces deux cas et à lui en donner des nouvelles.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, c'est la réponse classique qu'on nous sert depuis des années. Il est évident, monsieur le Président, que le ministre est incapable de résoudre le problème. Il est chargé de ce portefeuille depuis trois ans. Va-t-il démissionner et laisser quelqu'un d'autre trouver une solution à cette situation ridicule?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, le député débite les mêmes données depuis trois ans. Je lui ai dit à plusieurs reprises que non seulement on se penchait sur la question de l'arriéré, mais que le délai moyen d'examen avait été ramené de 334 jours il y a deux ans à moins de 120 jours pour les premières demandes. Si ce n'est pas du progrès, monsieur le Président, je ne sais pas ce que c'est.